



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 13 février 2023, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Danville, sise au 150 rue Water, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure.

1. La propriété située sur la rue Maple Grove (lot numéro 4 079 304).

Cette demande consiste à normaliser une situation qui enfreint *le règlement de zonage* quant à la hauteur du futur garage détaché.

Le *Règlement de zonage #146-2015*, à l'article 9.3.13.1, stipule que la hauteur au point le plus élevé d'un garage ne doit pas dépasser six (6) mètres.

Le futur garage sera à une hauteur de 6,4 mètres.

Conclusion, la demande de dérogation à l'effet d'autoriser et de reconnaître conforme la hauteur du garage qui porte une différence de 0,4 mètre selon la hauteur à respecter de 6 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 13 février 2023.

Avis donné le 13 janvier 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie-Pier Dupuis".

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA
Directrice générale et greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville ainsi que dans le journal l'Actualité, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 13 janvier 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Dupuis", is written over a horizontal line.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA
Directrice générale et greffière